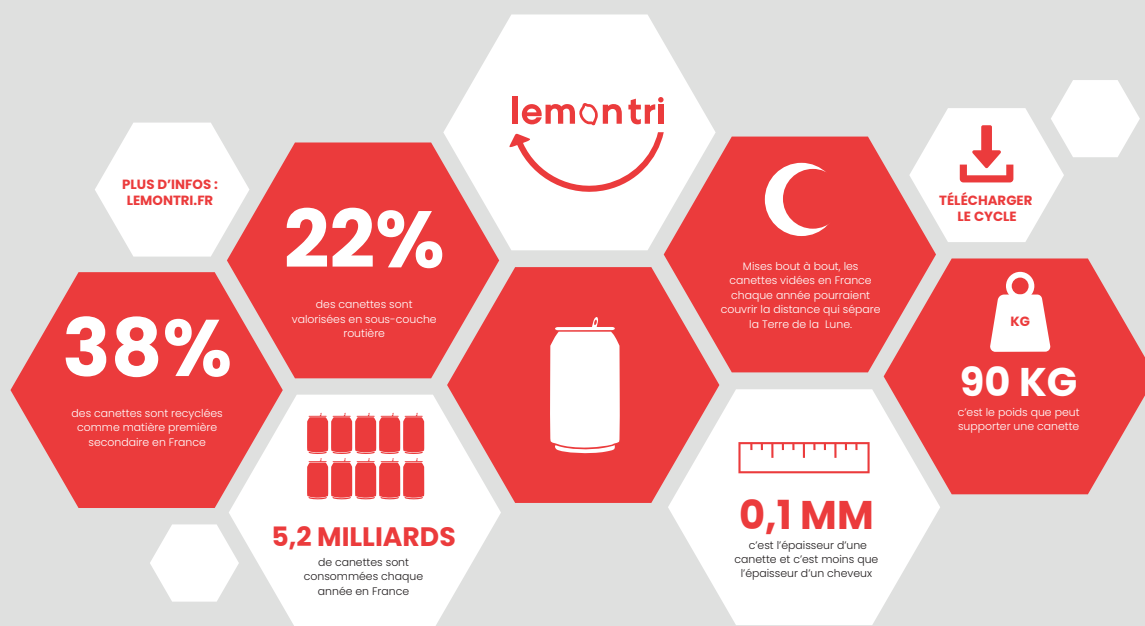


LE RECYCLAGE

DES CANETTES

Chaque français consomme en moyenne 77 canettes par an. Celles-ci sont constituées d'aluminium ou d'acier. Ces deux matériaux sont entièrement recyclables ! Mais encore faut-il bien les trier et les collecter.

Le recyclage des canettes peut se réaliser en boucle fermée. C'est-à-dire qu'il est possible de recréer des canettes à partir de canettes usagées, mais aussi des objets métalliques comme des vélos, trottinettes ou pièces de moteur.



QUE DEVIENT MA CANETTE ?



01 Les canettes sont triées au préalable dans nos machines ou nos bacs de tri, puis elles sont collectées par nos agents logistiques.

02 De retour à l'entrepôt, les canettes passent dans un séparateur à courant de Foucault. Il s'agit d'une machine qui permet de séparer automatiquement l'aluminium de l'acier.

03 Les canettes sont ensuite conditionnées en balles en vue de leur envoi en filières de recyclage. Les canettes en acier rejoindront une aciérie et les canettes en aluminium une aluminerie.

04 Les balles entières sont placées dans des fours à plus de 80 degrés, pendant environ une heure. Une fois à l'état liquide, elles sont envoyées dans un autre grand four à 940°.

05 A la sortie du four, de longues plaques de 5m de long sont moulées puis laminées. L'épaisseur passe de 60 cm à moins d'un millimètre ! Ces plaques sont ensuite enroulées en bobines, qui seront envoyées en usine de fabrication de canettes !

EN SAVOIR +

Dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique, les entreprises ont l'obligation de séparer les déchets en papier, métal, plastique, verre et bois du reste de leurs déchets en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage. Toutes les entreprises doivent donc être en mesure de trier les canettes et de confier leur collecte et leur recyclage à une entreprise spécialisée !